

Nouvelle-Aquitaine Rebond : Adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022

Séance plénière du 10 novembre 2020

Le CESER partage le diagnostic du Conseil régional quant aux défis que la crise sanitaire pose à la formation professionnelle : des dizaines de milliers de salariés risquent de perdre leur emploi et des milliers de jeunes diplômés feront face à un marché du travail fermé dans notre région. Pour les salariés en emploi précaire et les demandeurs d'emploi de longue durée, les situations individuelles déjà précaires risquent de s'aggraver.

Or, la région aura plus que jamais besoin d'un capital humain solidement formé pour faire face aux défis futurs. La formation professionnelle est indispensable pour construire un modèle de société résilient et durable dans lequel les individus peuvent s'épanouir. La prise en compte des besoins en compétences des territoires et des secteurs économiques, sociaux, sanitaires, sportifs et culturels qui animent la vie de notre région est fondamentale.

La COVID-19 a mis en évidence la façon dont les crises renforcent les inégalités et augmentent la vulnérabilité de certaines catégories de populations déjà précaires. Pour le CESER, l'adaptation du PACTE offre la possibilité d'inscrire la formation professionnelle régionale dans une ambition de transformation sociétale.

Enjeux post COVID :

Les enseignements de la mise en œuvre du PACTE en 2019 et 2020

Depuis près de deux ans, le Conseil régional conjugue avec l'État des efforts, d'une part pour démultiplier l'offre de parcours de formation qualifiants, en ciblant des jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés et les plus fragiles, et d'autre part, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités. Ses engagements se traduisent dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PACTE), à travers un ensemble d'actions structurées autour de trois axes :

- Axe 1 : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.
- Axe 2 : garantir l'accès, pour les publics les plus fragiles, aux parcours qualifiants, par la consolidation des compétences clés.
- Axe transverse : s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Les efforts engagés au nom du PACTE ont été porteurs de résultats. Ainsi, l'année 2019 aura permis 40 711 entrées en formation pour 31 862 entrées en 2018. Au 1er septembre 2020, malgré les chutes de 70 à 90 % entre mars et mai, du fait de la crise pandémique, les entrées en formation avaient retrouvé leur niveau de 2019.

Le CESER se félicite des efforts consentis par le Conseil régional dans les circonstances dégradées que la crise COVID-19 nous impose. Dans un esprit constructif, il souligne les points d'attention suivants :

- Il serait pertinent d'analyser les raisons qui n'ont pas permis d'atteindre l'objectif annuel de 60 000 parcours de formations en 2019, avant que la crise pandémique ne frappe notre région.
- Bien que le deuxième confinement soit moins strict que le premier, les effets conjugués des deux confinements – et d'autres qui pourraient potentiellement survenir – risquent d'accroître les inégalités et la précarité des jeunes, principales victimes de la crise socio-économique. Si le CESER félicite le Conseil régional d'avoir placé la formation professionnelle au centre de sa stratégie de relance, il souhaite néanmoins que les acteurs du PACTE mettent aussi en œuvre des actions pour lever les freins liés aux inégalités et à la précarité, qui sont les causes majeures du renoncement à l'entrée en formation.
- Lors de l'adoption du PACTE, le CESER s'interrogeait sur les moyens opérationnels pour sa mise en œuvre. Notamment en termes de ressources humaines, de capacité d'accueil de l'appareil de formation régional et de moyens nécessaires à la levée des freins périphériques à la réalisation des parcours de formation¹. Ce questionnement est toujours d'actualité, il le sera encore plus dans le contexte de l'après COVID-19.
- Concernant le soutien à l'ingénierie de formation, le CESER rappelle que l'organisation des formations à distance peut ne pas correspondre à tous les publics, surtout ceux les plus éloignés de l'emploi, ni à tous les contenus de formation.

Le CESER félicite le Conseil régional pour ces efforts consentis dans les circonstances dégradées que la crise COVID-19 nous impose. Dans un esprit constructif, il souligne la nécessité de tirer des enseignements des deux premières années de mise en œuvre du PACTE, notamment concernant la capacité d'accueil de l'appareil de formation et le besoin d'œuvrer pour lever les freins liés aux inégalités et à la précarité, causes majeures du renoncement à l'entrée en formation.

Pour une adaptation du PACTE avec des ambitions nouvelles inscrites dans le temps

En complément des engagements initiaux, les bouleversements apportés par la crise pandémique obligent à mener une révision du PACTE et à l'amplifier par de nouvelles mesures. En conséquence, le Conseil régional et l'État s'engagent à déployer un programme actions pour 2021 et 2022 visant en particulier à faire évoluer l'offre de formation vers de nouvelles priorités sectorielles complémentaires :

1. **Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.** Les 8 387 parcours de formation additionnels concerneront à la fois les jeunes peu ou pas qualifiés et les jeunes déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle.
2. **Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.** En Nouvelle-Aquitaine la priorisation sectorielle porte sur des filières des secteurs suivants : les ressources et les énergies alternatives ; l'industrie, l'agriculture et l'agroalimentaire avec l'accélération de la transition écologique et l'accompagnement des filières en difficulté ; les services ; la santé et le soin avec notamment l'accompagnement à la perte d'indépendance pour favoriser un mieux vivre à domicile et le numérique.
3. **Intégrer des formations sanitaires et sociales au périmètre du PACTE régional sur les années 2020 et 2021.**
4. **Augmenter le nombre de diplômés dans ce secteur sous tension,** s'adressant prioritairement à des personnes peu qualifiées, jeunes ou adultes.
5. **Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions** mises en perspective avec le Plan Jeunes et les priorités sectorielles de France Relance et du Plan de Transitions et de Reconquête Technologique de la Région. Parmi ces actions : les dispositifs « Amorce de Parcours » adaptés au public jeunes post-Bac ; « Passerelles pour l'Emploi » s'adressant aux lycéens professionnels sortant de CAP et de Bac pro ; « Passerelles métiers » favorisant la réorientation/reconversion et l'accès à l'emploi de jeunes post-Bac, etc.

¹ Avis du CESER du 13 décembre 2018

6. **Mettre en œuvre la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.**
7. **Soutenir le plan de transformation de la formation professionnelle en France.** La Nouvelle-Aquitaine s'engage avec l'Etat, un Contrat Régional de Filière (CRF) qui vise 4 axes de contractualisation sur des actions opérationnelles parmi lesquelles un programme régional de développement de la Formation à Distance (FAD) inscrit dans la stratégie régionale « pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle » adoptée le 5 octobre 2020.
8. **Assurer le suivi et le pilotage des actions supplémentaires au Pacte régional** contenues dans le présent avenant, et leur évaluation en lien avec le comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

S'agissant de l'adaptation d'un programme d'actions de formations s'inscrivant dans la durée, le CESER estime que les nouvelles mesures proposées aujourd'hui doivent s'articuler avec la stratégie de départ sur la base d'un état des lieux global. Pour pouvoir apprécier cette articulation, le CESER souhaite avoir les conclusions des premières productions de l'observatoire de parcours attendues en 2021.

Le CESER salue la mise en place des parcours de formation additionnels et prend acte de la mobilisation des différents dispositifs inscrits dans le programme PACTE. Il attire l'attention du Conseil régional sur le fait que de nombreuses formations n'arrivent pas à attirer les jeunes, notamment à cause des facteurs liés à l'orientation et à l'attractivité des métiers. Le CESER alerte également sur la situation des jeunes sans diplôme qui n'intègrent pas une formation et pour lesquels l'accès au monde du travail nécessite un accompagnement spécifique.

Concernant les secteurs en tension, certaines entreprises ont vu l'attractivité de leurs métiers s'améliorer après s'être engagées dans une démarche de revalorisation de salaires, des conditions de travail et de perspectives d'évolution professionnelle. Le CESER estime que sans ces démarches préalables, l'augmentation du nombre de personnes formées ne se traduira pas nécessairement par de nouvelles opportunités, ni pour les jeunes ni pour les entreprises. Ce constat est particulièrement important dans le cadre de l'ouverture du périmètre aux formations sanitaires et sociales.

Parallèlement, le Conseil régional s'engage à intégrer des nouvelles priorités sectorielles dans le ciblage de secteurs dont la crise a accentué la lisibilité et l'importance. Cette initiative est saluée par le CESER mais il regrette que cette délibération, qui s'inscrit dans la continuité d'actions du PACTE signé en 2019, n'ait pas donné lieu à des ambitions plus larges et à des solutions innovantes.

L'assemblée socioprofessionnelle rappelle que l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations doivent être une orientation forte de la politique régionale en matière de formation professionnelle.

La crise de la COVID-19 a révélé le caractère stratégique et prioritaire d'activités parfois considérées comme secondaires. C'est pourquoi, au-delà des besoins exprimés par des entreprises, le CESER encourage le Conseil régional à dynamiser et sécuriser les parcours de formation au regard des besoins des personnes, des territoires et des diverses structures qui animent la vie socio-économique et culturelle de notre région. L'accent sur les publics très éloignés de l'emploi et de la formation et les personnes en situation de handicap mérite également une prise en compte des compétences des structures qui accompagnent ces publics sur le plan social.

Le CESER souligne avec intérêt la proposition d'identifier l'évolution des impacts de la crise sanitaire, les compétences attendues et les métiers visés par le biais d'une analyse des besoins. Cette analyse sera conduite au travers des Contrats Régionaux de Filières. L'assemblée renouvelle son regret que les représentants des salariés n'y soient pas associés² et rappelle la nécessité de laisser une place importante à la parole des jeunes concernés.

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional renouvelle son engagement avec l'ambition initiale du Plan d'Investissement Compétences (PIC) de contribuer à la transformation des compétences en lien avec les transitions écologiques, énergétiques, numériques et technologiques. Par ailleurs, il est évident que, dorénavant, les situations instables seront la norme. Face à des crises qui se succéderont, l'enjeu en termes de formation est de doter les jeunes femmes et les jeunes hommes de capacités d'adaptation, qu'ils pourront mobiliser s'ils souhaitent une vie professionnelle à multiples voies³.

Le CESER souhaite pouvoir suivre les actions à travers les bilans qui en seront faits. L'assemblée socioprofessionnelle souhaite pouvoir disposer des éléments chiffrés et qualitatifs, notamment sur les modalités pédagogiques ou pratiques de formations, mais aussi sur la répartition territoriale des bénéficiaires et des formations, et sur comment celles-ci permettent un meilleur accès à l'emploi.

Le CESER propose, comme il l'a fait précédemment, d'être associé aux démarches d'évaluation envisagées.

² Avis du CESER du 15 octobre 2018 et avis du CESER du 13 novembre 2018

³ Rapport de saisine du CESER « L'orientation tout au long de la vie en Nouvelle-Aquitaine », juin 2020

En conclusion, le CESER rappelle qu'il n'y aura pas de relance durable si les jeunes sont laissés pour compte. Chacun doit prendre sa part de responsabilité. Il demande une garantie sur l'efficacité des dispositifs proposés par rapport à l'ensemble des objectifs de formation professionnelle et de l'indispensable accompagnement.

Le CESER salue la mise en place des parcours de formation additionnels et prend acte de la mobilisation des différents dispositifs inscrits dans le PACTE, mais il regrette que cette délibération, qui s'inscrit dans la continuité d'actions du PACTE signé en 2019, n'ait pas donné lieu à des ambitions plus larges et à des solutions innovantes.

La crise a montré le caractère essentiel et prioritaire de certaines activités. Pour le CESER, il est indispensable de prendre en compte les besoins en termes de capacités du secteur social, culturel et sportif au même titre que des activités économiques plus traditionnelles.

Il rappelle que la revalorisation de salaires, des conditions de travail et de perspectives d'évolution professionnelle sont des démarches parallèles indispensables, sans lesquelles l'augmentation du nombre de personnes formées ne se traduira pas nécessairement par de nouvelles opportunités, ni pour les jeunes ni pour les entreprises. Ce constat est particulièrement important dans le cadre de l'ouverture du périmètre aux formations sanitaires et sociales.

En conclusion, le CESER rappelle qu'il n'y aura pas de relance durable si les jeunes sont laissés pour compte. Chacun doit prendre sa part de responsabilité. Il demande une garantie sur l'efficacité des dispositifs proposés par rapport à l'ensemble des objectifs de formation professionnelle et de l'indispensable accompagnement des publics.



Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Nouvelle-Aquitaine Rebond :
Adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 »

117 votants
113 pour
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine